



Biodiversité



La chasse aux espèces invasives

L'écrevisse de
Louisiane menace de
la peste notre unique
espèce indigène.

GETTY IMAGES

En cartographiant les espèces exotiques envahissantes, le projet européen Riparias vise à prioriser les mesures de lutte et à élaborer des stratégies de gestion à l'échelle des bassins versants. Une phase pilote démarre en Belgique.

Par Laetitia Theunis

Berce du Caucase, balsamine de l'Himalaya ou encore écrevisse de Louisiane. Arrivées dans nos contrées tempérées avec l'aide de l'homme, ces espèces végétales ou animales y ont trouvé un climat favorable et peu de compétiteurs ou de prédateurs. Si bien que de visiteuses exotiques, elles se sont muées en redoutables envahisseuses. La survie de notre unique espèce d'écrevisse indigène est ainsi désormais menacée par la peste apportée par ses cousines étrangères. Quant à l'hydrocotyle fausse-renoncule, son expansion est telle qu'il lui arrive de recouvrir des plans d'eau entiers, empêchant tout autre développement de vie.

« Dans le cadre du projet Life Riparias, notre mission vise à développer des priorités d'action contre les espèces invasives, restaurer les milieux naturels concernés, évaluer les bénéfiques et réaliser une veille pour détecter les invasions en cours », précise le Pr Arnaud Monty, chercheur à l'unité biodiversité et paysage de Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège).

Depuis 2015, un règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes oblige les Etats membres à prendre des mesures pour plusieurs dizaines d'espèces. « Parmi celles-ci, douze plantes et trois espèces d'écrevisses sont ciblées par le projet Riparias, car elles représentent une menace majeure pour nos étangs et rivières à haute valeur écologique. A cela s'ajoute une liste d'alerte, comportant ...



La berce du Caucase est l'une des douze plantes exotiques envahissantes pour lesquelles un règlement européen oblige de prendre des mesures.

GETTY IMAGES

... des espèces invasives émergentes en Belgique, non encore incluses dans le règlement européen. Celles-ci sont particulièrement intéressantes, car leur invasion n'en est qu'à ses débuts. Empêcher leur dissémination est dès lors plus facile, moins coûteux et moins énergivore que de lutter contre des espèces invasives bien installées, comme la berce du Caucase. »

« Ces envahisseurs représentent une menace majeure pour nos étangs et rivières à haute valeur écologique. »

CENTRALISER LES EFFORTS

L'un des objectifs de Riparias est de centraliser les efforts de gestion, en reprenant sur une carte l'occurrence des espèces invasives – mission pour laquelle le rôle des citoyens sera capital (*lire l'encadré*) – et les interventions portées contre elles. Cet outil aidera les gestionnaires à déterminer objectivement, en fonction de leurs (souvent maigres) moyens financiers, sur quelle espèce agir en priorité et où.

« Il y aura une évaluation scientifique, un suivi de la diminution des populations d'espèces invasives. D'habitude, les milieux sont assez résilients et le retour des espèces indigènes est assez rapide.

LES CITOYENS À LA RESCOURSE

A travers le projet européen Riparias, qui bénéficie d'un budget de sept millions d'euros à répartir entre 2021 et 2026, « les autorités belges s'associent pour développer des approches innovantes visant à optimiser la gestion des espèces invasives en établissant des priorités d'action par-delà les frontières régionales ». L'approche défendue est testée dans une zone pilote couvrant 263 103 000 hectares en régions flamande, wallonne et bruxelloise et incluant les bassins versants de la Dyle, de la Senne et de la Marcq du district hydrographique de l'Escaut.

Afin de cartographier la répartition géographique des espèces invasives, les citoyens sont appelés à la rescousse. « Les plateformes iNaturalist et Observations.be proposent des applications gratuites, dotées d'un logiciel de reconnaissance taxonomique, permettant d'identifier une espèce en la prenant en photo, détaille le Pr Monty (ULiège). Sa localisation exacte est alors connue grâce aux coordonnées GPS incluses dans l'image. Pour être validée, toute observation doit ensuite être vérifiée par d'autres utilisateurs. Cette démarche citoyenne nous permettra d'obtenir un maximum d'informations réelles de terrain. De quoi changer l'ordre de priorité des gestionnaires dans le cas de l'observation d'un début d'invasion par une espèce émergente. »

Toutefois, certains procédés de lutte contre les espèces invasives pouvant être destructeurs, comme la privation de lumière à l'aide d'une bâche tendue ou le reprofilage de berge, il faudra peut-être aider la nature à se régénérer avec un réensemencement d'espèces indigènes. Nous suivrons leur réimplantation, mais aussi l'évolution des services écosystémiques. Nous vérifierons notamment s'il n'y a pas une augmentation de l'érosion des berges sur lesquelles on est intervenu pour lutter contre une espèce invasive », conclut le Pr Monty. Les résultats de cette expérience pilote seront ensuite transposables dans toute l'Union européenne. **V**